

**VILLE D'EU****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération N° 2026/224/DEL/5.4****Séance du 5 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 h 30, se sont réunis à la salle du carrosse Mairie de EU, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. DEVOGELAERE Robin, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjointes Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, Mme ALIGON Stéphanie, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** M. ADAM Hervé par Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José par M. DEVOGELAERE Robin, M. CASTELOT Christophe par M. GRANDSERT Thierry, M. BARBIER Michel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne par M. GODEMAN Sébastien, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme FERMENT Jenny.

Date de convocation : 29 mai 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE - CRÉATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

L'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 permet au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal.

Ces délégations permettent un investissement déterminant de ces élus dans la vie communale. Les domaines d'interventions délégués représentent une charge de travail importante et nécessite une présence régulière sur le terrain.

Lors du Conseil municipal du 27 mars 2026, il a été proposé la création de 9 postes de conseillers délégués ainsi que l'octroi de délégations par arrêté municipal.

.../...

La délibération N°2026/063/DEL/5.4 contient une erreur concernant le nom de l'adjointe responsable du scolaire et du périscolaire, auprès de laquelle Mme CUFFEL Virginie est déléguée. Il est nécessaire de remplacer le nom « MOULIN José » par « DIOT Sylvie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour annuler la délibération N°2026/063/DEL/5.4 et pour la remplacer par celle-ci.

Les 9 postes de conseillers délégués créés et des délégations données par arrêté municipal sont les suivants :

- M. DUCROIX Philippe délégué auprès du Maire en charge de la sureté de la ville, des animations et des Cérémonies patriotiques, commissions 4-5 et 8

- Mme LAFOLIE Sandra déléguée auprès de l'adjointe CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina en charge du commerce et de l'animation, commission 5

- M. PADE Ludovic délégué auprès du 1er adjoint ADAM Hervé en charge de la synergie et de la performance des achats, commission 1

- M. CASTELOT Christophe délégué auprès du Maire en charge de la majorité et de la modernisation des organisations internes, commissions 4-5 et 8

- Mme DIEPPOIS Anthéa déléguée auprès de l'adjoint GRANDSERT Thierry en charge de l'écologie, du bien-être animal et de la biodiversité, commission 4

- Mme FERMENT Jenny déléguée auprès de l'adjoint MOULIN José en charge de la petite enfance et du service aux personnes, commission 6

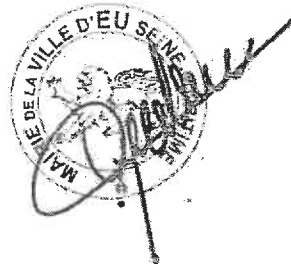
- M. BOINET Yves délégué auprès de l'adjointe CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina en charge de l'animation et du développement touristique, commission 5

- Mme CUFFEL Virginie déléguée auprès de l'adjointe DIOT Sylvie en charge du scolaire et du périscolaire, commission 6

- M. LE DU Alain délégué auprès de l'adjoint QUENTIN Frédéric en charge de l'animation des sports, commission 3

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance  
Le Maire,  
Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,  
Mme FERMENT Jenny

